

Éducation sexuelle : il n'est pas nécessaire de tout dire aux enfants !

MALTRAITANCE. Le programme d'Éducation à la sexualité à l'école primaire créé des risques de perturbations cognitives et psychologiques, dénonce un collectif d'intellectuels et de pédopsychiatres.

Carine Chaix, avocate au barreau de Paris et présidente de l'association Le Temps de l'Enfance ; Sophie Audugé, directrice de SOS Éducation ; Chantal Delsol, philosophe et écrivaine...

09/06/2024 à 14:08, Mis à jour le 09/06/2024 à 14:13





« *Telle est la vie des hommes. Quelques joies, très vite effacées par d'inoubliables chagrins. Il n'est pas nécessaire de le dire aux enfants* ». Ainsi s'achève « Le château de ma mère », chef-d'œuvre de la série romanesque de Marcel Pagnol. Pourquoi n'est-il *pas nécessaire de le dire aux enfants* ? Si ce n'est pour préserver le temps de l'enfance des tourments de la vie d'adulte ? Si ce n'est pour protéger ce temps unique et fragile de construction de soi ?

Même programme, mêmes dérives

S'il est souhaitable de vouloir lutter contre les violences sexuelles et sexistes, prendre le risque de sexualiser l'enfant dès l'école, c'est risquer de piétiner son identité, son rythme et ses besoins propres. C'est mépriser ce temps sacré de l'enfance que nous devrions tous défendre, sans parti pris ni idéologie. Par la mise en œuvre à marche forcée des cours d'éducation sexuelle des élèves, c'est pourtant ce que s'appêtent à commettre les pouvoirs publics. Intitulées abruptement « Éducation à la sexualité », les 65 pages du « *programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité* » publié récemment par le Conseil supérieur des programmes, mélangent confusément sexualité et éducation infantine.

×

Ce programme relie ainsi l'éducation relationnelle à l'éducation sexuelle dès la maternelle et questionne les tout petits enfants de 3 et 4 ans, sur des sujets intimes : sur leur famille, ou sur l'identification « *à partir du coin poupée (d) es parties intimes du corps* ». Il entend aborder les questions de sexualité et de genre dès le primaire en CM1, à un âge enfantin où les jeunes élèves ne sont pas mûrs pour être confrontés à ces sujets et à leurs potentielles dérives.

Des interventions en forme d'agressions

Ainsi conçu et rédigé, ce programme créé des risques de perturbations cognitives et psychologiques, déjà constatées après des cours d'éducation sexuelle qui ont mal

tourné. En effet, les témoignages ne manquent pas de parents ayant retrouvé leurs enfants choqués par des propos ou des gestes crus et explicites, lors d'interventions mal cadrées.

À 8, 9 ou 10 ans, est-il normal de se voir imposer la description d'une sodomie et d'une fellation par la voix d'un intervenant qui a répondu à des questions d'élèves ? À 7 ans, est-il sain d'être contraint de regarder à l'école des dessins représentant des transsexuels nus, montrés comme potentiel modèle à imiter ? Qui dira la violence de ces intrusions dans l'intimité de ceux qui devraient en être protégés ?

Banaliser la sexualité auprès d'écoliers, au motif de prévenir les violences sexuelles, c'est un peu comme prétendre éteindre un incendie à grands coups de lance-flamme. Il est regrettable d'avoir à énoncer une telle évidence mais, non, à l'École, on n'éveille pas les enfants au plaisir sexuel et on ne leur apprend pas le langage sexuel adulte.

Pourtant, certains enseignants pourront penser que tel est l'objectif dès lors qu'en préambule, le programme leur rappelle, que « *la sexualité [...] participe de la recherche humaine d'une vie accomplie et [...] qui requiert maturité et auquel il s'agit de préparer les élèves* »...

Des boussoles et des balises nécessaires

Si l'Éducation nationale veut éviter de prendre la responsabilité du traumatisme psycho-sexuel induit par l'intrusion d'une sexualité adulte dans le psychisme de l'enfant, elle doit revoir sa copie.

Ce nouveau programme n'empêche aucune des dérives

En effet, ce nouveau programme n'empêche aucune des dérives constatées dont certaines proviennent des ressources issues de la plateforme Éduscol qui renvoient au site du gouvernement onsexprime.fr, lequel explique aux enfants de 11 ans l'ensemble des pratiques sexuelles et contre lequel l'association Le Temps de l'Enfance a agi en justice.

La ministre de l'Éducation nationale doit *a minima* revoir ce programme pour, tout d'abord, interdire les cours d'éducation à la sexualité *stricto sensu* avant l'entrée en 5^e au Collège. Quelle que soit l'intention affichée, à 9, 10 ans ou 11 ans, un élève ne doit plus se voir imposer des cours sur la sexualité !

Elle doit ensuite tracer clairement des lignes rouges pour protéger les élèves des réponses et supports inadaptés, des explications inappropriées sur les pratiques sexuelles, ou encore de la promotion des questionnements de genre.

Sur ces sujets intimes, elle doit aussi associer les familles, qui doivent *a minima* être informées du contenu, de la mise en œuvre et des acteurs de ces séances, afin de ne pas les laisser désarmées face aux éventuels malaises de leurs enfants au sortir de ces interventions.

Elle doit, par ailleurs, **rendre préalable et obligatoire une formation exigeante sur ces sujets et sur le développement de l'enfant, de l'ensemble des personnels** appelés à intervenir sur ces sujets. Envisager de dispenser des cours aussi sensibles sans avoir au préalable formé *tous* les enseignants et intervenants revient à accepter que les choses tournent mal pour nos enfants.

Un moratoire s'impose

Si on peut s'interroger sur la formation des personnels scolaires, que dire du contrôle des propos des associations sollicitées ? Les actuels zéloteurs de l'application de la loi ne semblent pas toujours vêtus de probité candide et de lin blanc ; les associations ayant fait pression pour rendre effectifs ces cours, ont toutes des intérêts financiers et idéologiques à participer aux interventions prévues par le Ministère.

L'État doit déclarer un moratoire en milieu scolaire

En particulier, comme en témoigne, par exemple, le scandale provoqué par l'association OUTrans, sur la question de la transidentité qui, à l'instar de l'évocation des pratiques sexuelles ou du plaisir sexuel, n'a pourtant rien à faire dans nos

établissements scolaires. *In fine*, s'il est incapable de garantir la neutralité des associations intervenant devant les enfants, l'État doit déclarer un moratoire sur leur implication en milieu scolaire. Sauf à accepter d'endosser le rôle d'artisan de la violation du principe de neutralité...

Le vers est dans le fruit dès la rédaction de la loi

À bien y regarder, c'est la loi elle-même qui doit être modifiée. Les auteurs de l'article 22 de la loi du 4 juillet 2001 ayant introduit ces cours d'éducation à la sexualité, Jack Lang et Bernard Kouchner, les ont en effet rendus obligatoires dès l'école primaire, en prévoyant, sans autre précision ni précaution, qu'« *une éducation à la sexualité (est) dispensé(e) dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles* ».

Afin d'éviter une sexualisation des enfants - que d'ailleurs ces deux signataires de la tribune pro-pédophilie de Gabriel Matzneff avaient un temps promu - il est impératif d'exclure du champ de cette obligation légale les jeunes enfants.

Laissez-leur le temps d'être des enfants !

« *On est de son enfance comme on est d'un pays* » a écrit Antoine de Saint-Exupéry. Alors de grâce, Madame la Ministre, ne saccageons pas ce beau mais fragile pays à grands coups d'idéologies et de programmes mal bâtis. Le temps de l'enfance est un droit de l'enfant ! Un droit déjà trop souvent piétiné et qui ne doit pas être en plus malmené par un programme trop imprécis et un ministère trop pressé.

Carine Chaix ; avocate au barreau de Paris et présidente de l'association
<https://www.letempsdelenfance.fr/> ;

Sophie Audugé, directrice de SOS Éducation (à l'origine d'*une pétition contre ces cours d'éducation à la sexualité ayant reçu plus de 50 000 signatures*) ;

Maurice Berger, pédopsychiatre, ex-professeur associé de psychopathologie de l'enfant ;

Chantal Delsol, philosophe et écrivaine ;

Christelle Comet, vice-présidente de l'association Les Mamans Louves ;

Marie-Estelle Dupont, psychologue et écrivaine ;

Constance de Ferrières-Le Bloas, psycho-somatothérapeute, ambassadrice de l'association Le Temps de l'Enfance ;

Eugénie Izard, Pédopsychiatre, présidente du Réseau professionnel pour la protection de l'enfance et de l'adolescence (Reppea) ;

Caroline Valentin, avocate au Barreau de Paris, ambassadrice de l'association Le Temps de l'Enfance.